



La nationalité française

Par **keniaalcant**, le **21/02/2013** à **21:31**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis un descendant des grands-parents d'origine algérienne accéder au statut civil du droit commun suite d'un mariage traditionnel célébré devant le juge (cadi du tribunal 1954 avant l'indépendance de l'Algérie, j'ai droit à la nationalité française par la chaîne de la filiation suite à la conservation de la nationalité française après l'indépendance de l'Algérie seul le droit commun.